



Mairie de Saint-Savin

04 74 28 92 40

mairie@saintsavin-isere.fr



DECISION DU MAIRE

N° 004/2021



Objet : Travaux de rénovation et mise en accessibilité du cimetière du Bourg

Le Maire de la Commune de Saint-Savin,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général de Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 ;
- Vu la délibération n° 4 du 15 juin 2020 du Conseil Municipal de Saint-Savin donnant délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions du Conseil Municipal, et plus particulièrement l'alinéa 4 de ladite délibération ;
- Considérant la nécessité de procéder à des travaux de rénovation et de mise en accessibilité du cimetière du Bourg ;
- Vu les devis fournis par les entreprises Guillet, Spie Batignolles, Valette, Coin d'Art et Nature, FD Charpente et Marbrerie Lubo ;
- Vu le budget de l'exercice en cours ;

DECIDE

Article 1 : Le lot « Reprise des murs en pierre » est attribué à la SARL Guillet pour un montant de 19 500,00 € TTC

Le lot « Enrobé dans les allées du cimetière » est attribué à l'entreprise Spie Batignolles pour un montant de 17 510,40 € TTC

Le lot « Aménagements d'accessibilité » est attribué à l'entreprise Valette pour un montant de 21 124,20 € TTC

Le lot « Pose de béton désactivé et chemins en lauzes » est attribué à l'entreprise Coin d'Art et Nature pour un montant de 21 744,00 € TTC

Le lot « Toiture du local poubelles » est attribué à l'entreprise FD Charpente pour un montant de 7 008,00 € TTC

Le lot « Ossuaire » est attribué à la Marbrerie Lubo pour un montant de 6 339,00 € TTC

Article 2 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de cette décision qui sera transmise à la Sous-Préfecture de la Tour du Pin.

Fait à Saint-Savin, le 4 octobre 2021

Le Maire,



Fabien DURAND

